

Conseil du roi après Louis XIV

Par **celinee**, le 17/04/2013 à 11:37

bonjour je ne comprends pas pourquoi on dit que le conseil du roi sous Louis XIV est un élément qui participe à la centralisation...
merci de votre réponse....

Par **Booker**, le 21/04/2013 à 17:23

Le conseil du roi sous Louis XIV participe à la centralisation car Louis XIV, si j'ai bien compris, avait supprimé la possibilité pour les parlements de présenter ""de très humbles et respectueuses remontrances"" en 1661. De ce fait, il centralisa l'activité politique du royaume autour de lui, à savoir dans son cercle juridico-politique : son concilium.